



CA du Pays de Landerneau-Daoulas (Siren : 242900801)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Landerneau
Arrondissement	Brest
Département	Finistère
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	26/12/1994
Date d'effet	01/01/2009

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Patrick LECLERC

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	59 Rue de Brest
Distribution spéciale	BP 849
Code postal - Ville	29208 LANDERNEAU cedex
Téléphone	02 98 21 37 67
Fax	02 98 21 46 41
Courriel	cc@pays-landerneau-daoulas.fr
Site internet	www.landerneau.com

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	Redevance spéciale OM

## Population

Population totale regroupée	50 997
-----------------------------	--------

Densité moyenne 135,98

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 22

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
29	Daoulas (212900435)	1 882
29	Dirinon (212900450)	2 271
29	Hanvec (212900781)	2 078
29	Hôpital-Camfrout (212900807)	2 302
29	Irvillac (212900864)	1 473
29	La Forest-Landerneau (212900567)	2 014
29	La Martyre (212901441)	769
29	Landerneau (212901037)	16 819
29	Lanneuffret (212901169)	152
29	La Roche-Maurice (212902373)	1 871
29	Le Tréhou (212902944)	652
29	Logonna-Daoulas (212901375)	2 177
29	Loperhet (212901409)	4 044
29	Pencran (212901565)	2 193
29	Ploudiry (212901805)	910
29	Plouédern (212901813)	3 121
29	Saint-Divy (212902456)	1 609
29	Saint-Eloy (212902464)	225
29	Saint-Thonan (212902688)	1 962
29	Saint-Urbain (212902704)	1 702
29	Tréflévénez (212902860)	249
29	Trémaouézan (212902951)	522

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 42

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains <i>Création, entretien et gestion de réseaux de chaleur appartenant à la communauté</i>
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
<i>Pour ce qui est d'un service public d'assainissement collectif, celles liées à un SPAC et en particulier les missions suivantes :</i>
<i>- le contrôle des raccordements, - la collecte et le transport des eaux usées domestiques et industrielles (sous réserves pour ces dernières de leur compatibilité avec les installations auxquelles elles sont raccordées), - l'épuration et le rejet des effluents collectés, - le traitement des boues et autres sous-produits de l'assainissement collectif, - la gestion patrimoniale des ouvrages s'y rapportant. ***Le transfert de compétence prendra effet au 1er janvier 2013.</i>

- Assainissement non collectif

*Missions liées à un SPANC dans le cadre des compétences obligatoires définies par la loi*

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

*L'étude et la mise en œuvre des collectes sélectives en vue de la valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés. La réalisation et gestion d'équipements (déchetteries, éco-points, aires de déchets verts, centre de transfert) création et gestion d'installations de stockage des déchets inertes*

- Lutte contre les nuisances sonores

- Lutte contre la pollution de l'air

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Gestion des eaux pluviales urbaines

- Autres actions environnementales

*Elaboration d'une charte de l'environnement et le cas échéant d'un Agenda 21. La participation à la préservation des sites naturels d'intérêt européen classés Natura 2000. La participation à des actions de sensibilisation à l'environnement.*

#### Sanitaires et social

- Action sociale

*Les missions d'action sociale liée à l'emploi sont : Toutes celles susceptibles d'améliorer ou de maintenir l'emploi sur le territoire communautaire en facilitant le bon fonctionnement des organismes chargés de favoriser l'emploi par l'accueil, l'information, l'accompagnement, le suivi et l'insertion sociale et professionnelle des publics concernés : demandeurs d'emploi, jeunes, publics en difficultés. L'animation et la gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)*

#### Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

#### Développement et aménagement économique

*Elaboration de la politique économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien d'implantations commerciales développement d'entreprises et d'activités économiques ou de filières accueil et assistance aux porteurs de projets observation et veille économique promotion et animation économique du territoire construction sur les propriétés communautaires définies ci-dessus en vue de la location ou de la vente, de bâtiments destinés à des entreprises industrielles, artisanales, tertiaires ou commerciales réalisation et gestion de crèches d'entreprises acquisition, en vue de leur gestion, réhabilitation ou requalification des propriétés bâties à vocation industrielle, artisanale, tertiaire ou commerciale actions susceptibles d'améliorer ou de maintenir l'emploi en facilitant le bon fonctionnement des organismes chargés de favoriser l'emploi par l'accueil, l'information, l'accompagnement, le suivi et l'insertion sociale et professionnelle des publics concernés.*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

*Les missions en matière de politique et d'équipements culturels, sportifs et de loisirs sont : La réalisation et la gestion d'un complexe de loisirs aquatiques. La réalisation et la gestion de salles de sports d'intérêt communautaire. Sont considérés d'intérêt communautaire les salles de sport pouvant accueillir différentes activités sportives et recevoir au minimum 1000 spectateurs. La réalisation et la gestion du centre nautique de Moulin Mer. La mise en œuvre d'une politique nautique concertée à l'échelle du territoire communautaire à l'adresse des scolaires, notamment au travers des centres nautiques de Moulin Mer à Logonna-Daoulas, Rostiviec à Loperhet, et Traon Elorn à Landerneau. La mise en œuvre d'une politique concertée d'initiation à la musique à l'échelle du territoire communautaire en direction des scolaires. La participation, par le biais de fonds de concours, aux travaux d'aménagement, de construction ou de réhabilitation d'équipements sportifs spécialisés et/ou mutualisés dont l'utilité est avérée dans le cadre d'un schéma communautaire arrêté par l'assemblée délibérante.*

- Activités péri-scolaires

*Action d'initiation en direction des scolaires du territoire définies par délibération*

- Activités sportives

*Animation et promotion des activités sportives au sein des équipements sportifs d'intérêt communautaire*

### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Les missions d'aménagement de l'espace sont : L'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du ou des schémas de secteur situés sur le territoire communautaire. La réalisation et la gestion de zones d'aménagement concerté à vocation économique d'intérêt communautaire : sont considérées d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concerté d'un minimum de six hectares destinées à accueillir de l'activité économique sur plus de 80% de leur surface totale. La réalisation de zones d'activités mixtes. La constitution de réserves foncières*

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

*Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Les missions en matière de voirie sont : La création d'une voirie structurante d'intérêt économique à Lanrinou L'entretien et la réhabilitation des voiries réalisées sur les zones d'activités économiques communautaires La participation, par le biais de fonds de concours, à la création, l'aménagement ou l'entretien des voiries dont l'utilité dépasse manifestement le cadre communal. Répondent à ce critère, les voiries permettant l'accès direct aux équipements communautaires et dont le trafic est généré à plus de 80 % par une activité communautaire directe ou indirecte*

### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

*Les missions de développement touristique sont : L'élaboration et la mise en place d'une politique touristique dans le cadre : D'un pays touristique dont l'aire d'intervention peut dépasser le territoire communautaire D'une coopération entre pays touristiques ; La réalisation de l'ensemble de la signalétique sur les sentiers de randonnées retenus dans le cadre du schéma communautaire défini ci-dessus ; La gestion des sites appartenant à la communauté*

### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

*Les missions de la politique de l'habitat sont : L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH). L'élaboration et la mise en place d'une politique foncière devant permettre la réalisation du programme d'investissement défini dans le cadre du PLH. La détermination d'une programmation pluriannuelle d'opérations de logements locatifs conventionnés confiées aux organismes HLM, la réalisation des aménagements connexes et ou la participation au financement de ces aménagements et la mise à disposition de biens dans le cadre de baux emphytéotiques et/ou de baux à construction. La réalisation de lotissements d'intérêt communautaire. Sont considérés d'intérêt communautaire les lotissements qui s'inscrivent dans des opérations d'aménagement mixant des activités économiques et de l'habitat. La production de logements sociaux locatifs (construction, réhabilitation ou acquisition y compris en vente en état futur d'achèvement & VEFA ) et le cas échéant leur gestion. La participation au financement et éventuellement à la garantie d'emprunts des opérations de logements locatifs conventionnés. La mise en place des opérations particulières en faveur du logement des personnes défavorisées notamment au travers des logements d'urgence. La mise en place des actions de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat du parc privé (OPAH, OPAHRU, PIG&).*

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
Infrastructures
- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires <i>Construction d'un abattoir sur son territoire ou en dehors de son territoire</i>
Autres
- Gestion d'un centre de secours <i>Les missions en matière de service de secours et d'incendie sont : La mise en œuvre de la politique départementale sur le territoire communautaire afin d'améliorer la protection des personnes et des biens ; Le financement aussi bien des opérations d'investissement (construction et réaménagement des centres de secours) que de fonctionnement se rapportant à ce service ; Et ceci aux lieu et place des communes de la communauté et se substituant à ces dernières dans les relations avec le SDIS</i>
- Service public de défense extérieure contre l'incendie <i>participation au financement à la construction, entretien et fonctionnement des centres d'incendie et secours contribution au budget départemental par transfert de celles de ses communes membres</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...) <i>La création, l'établissement, et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques et toutes les opérations nécessaires pour y parvenir ainsi que la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finals en cas d'insuffisance de l'initiative privée, hors compétence du Département en matière de haut débit.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux locatifs</i>
- Création et gestion des maisons de services au public

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	MEGALIS BRETAGNE (253514491)	SM ouvert	3 496 049
29	Pôle Métropolitain du Pays de Brest (200033736)	Pôle métrop.	435 495
29	SM "Éco Pôle industriel et logistique de Lanvian, Pays de Brest" (200062792)	SM ouvert	309 784
29	SM d'études pour la gestion durable des déchets du Finistère (252902598)	SM ouvert	967 440
29	Syndicat des eaux du Bas-Léon (252901061)	SM fermé	455 420
29	Syndicat de bassin de l'Élorn (252901087)	SM ouvert	302 750
29	SM d'eau potable de Pont-An-Ilis (200092914)	SM fermé	9 386
29	SM du Spernel (200082196)	SM fermé	5 103

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)